



12 juillet 2023

(23-4711)

Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété  
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE  
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

IRLANDE: RÈGLEMENT DE 2001 RELATIF AUX COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES  
(CERTIFICAT COMPLÉMENTAIRE DE PROTECTION)  
(MODIFICATION) (S.I. N° 648 DE 2001)

<b>Membre présentant la notification</b>	<b>IRLANDE</b>
--	----------------

**Précisions sur le texte juridique notifié**

<b>Intitulé</b>	Règlement de 2001 relatif aux Communautés européennes (Certificat complémentaire de protection) (modification) (S.I. n° 648 de 2001)
<b>Objet</b>	Brevets (y compris la protection des variétés végétales)
<b>Nature de la notification</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
<b>Lien vers le texte juridique*</b>	<a href="https://ip-documents.info/2023/IP/IRL/23_10263_00_e.pdf">https://ip-documents.info/2023/IP/IRL/23_10263_00_e.pdf</a>
<b>Situation de la notification</b>	<input type="checkbox"/> Première notification <input checked="" type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
<b>Références des notifications précédentes</b>	<a href="#">IP/N/1/IRL/1</a>
<b>Brève description du texte juridique notifié</b>	
<p>La présente ordonnance, applicable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2002, établit la taxe payable en euros lors du dépôt d'une demande de certificat complémentaire de protection auprès de l'Office irlandais des brevets. Tous les paiements de cette taxe effectués avant le 1<sup>er</sup> janvier 2002 et dus avant la fin de l'année 2001 sont soumis à la législation en vigueur au moment du paiement. Les taxes notifiées avant la fin de l'année 2001 mais dues en 2002 peuvent être payées à l'avance au taux applicable en 2002. Tous les paiements effectués à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2002 se font aux taux applicables en 2002.</p> <p>1) J.O. n° L182 du 02/07/1992, page 1.</p>	
<b>Langue(s) du texte notifié</b>	Anglais
<b>Entrée en vigueur</b>	1 <sup>er</sup> janvier 2002
<b>Autre date</b>	Adoption: 20 décembre 2001

**Précisions sur la notification**

<b>Date de présentation de la notification</b>	15 juin 2023
<b>Autres renseignements</b>	
<b>Organisme ou autorité responsable</b>	<i>Intellectual Property Unit (Unité de la propriété intellectuelle)</i> <i>Department of Enterprise, Trade and Employment</i> (Département des entreprises, du commerce et de l'emploi) <a href="mailto:trademarks@enterprise.gov.ie">trademarks@enterprise.gov.ie</a>

---

\* Des liens sont fournis vers les textes des lois et réglementations notifiées au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.